

N° 4883³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

**autorisant l'acquisition en état futur achèvement de
trois immeubles administratifs situés à Luxembourg-Kirchberg**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(2.7.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 14 juin 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**autorisant l'acquisition en état futur achèvement de
trois immeubles administratifs situés à Luxembourg-Kirchberg**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juin 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 30 avril 2002;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 2 juillet 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

